



DECISION DU PRESIDENT

N°P2023_06_07

OBJET : Service Aide à Domicile – Acquisition véhicule de service

Le Président

Vu le code de la commande publique

Vu les statuts de la Communauté de communes en vigueur

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 21 février 2023 portant délégation d'attribution au Président visée le 22 mars 2023

Vu l'excédent reporté en section investissement du budget service à domicile

Considérant les besoins de déplacements du personnel,

Considérant la proposition commerciale du garage RENAULT – TURMEAU TH de Coulonges sur l'Autize

Considérant que cette offre apparaît économiquement avantageuse et répond au mieux aux besoins de la collectivité

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accepter la proposition commerciale du garage RENAULT – TURMEAU TH de Coulonges sur l'Autize pour l'achat d'un véhicule d'occasion de marque RENAULT – type Clío4 LIFE 1.2 – 4cv - pour un montant de 8 973,76€ ttc

ARTICLE 2 : Dit que la dépense est prévue au budget 2023 du Service d'Aide et Accompagnement à Domicile – SAAD -

ARTICLE 3 : Dit que dès l'achat effectué, le véhicule de service mentionné à l'article 1 sera inscrit dans l'inventaire communautaire

ARTICLE 4 : De charger la Directrice Générale des Services et M. le comptable public, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte au Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.

Emis le : 29.06.2023

Publié le : 30.06.2023

Transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le :

Le Président

Jean-Pierre RIMBEAU

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.